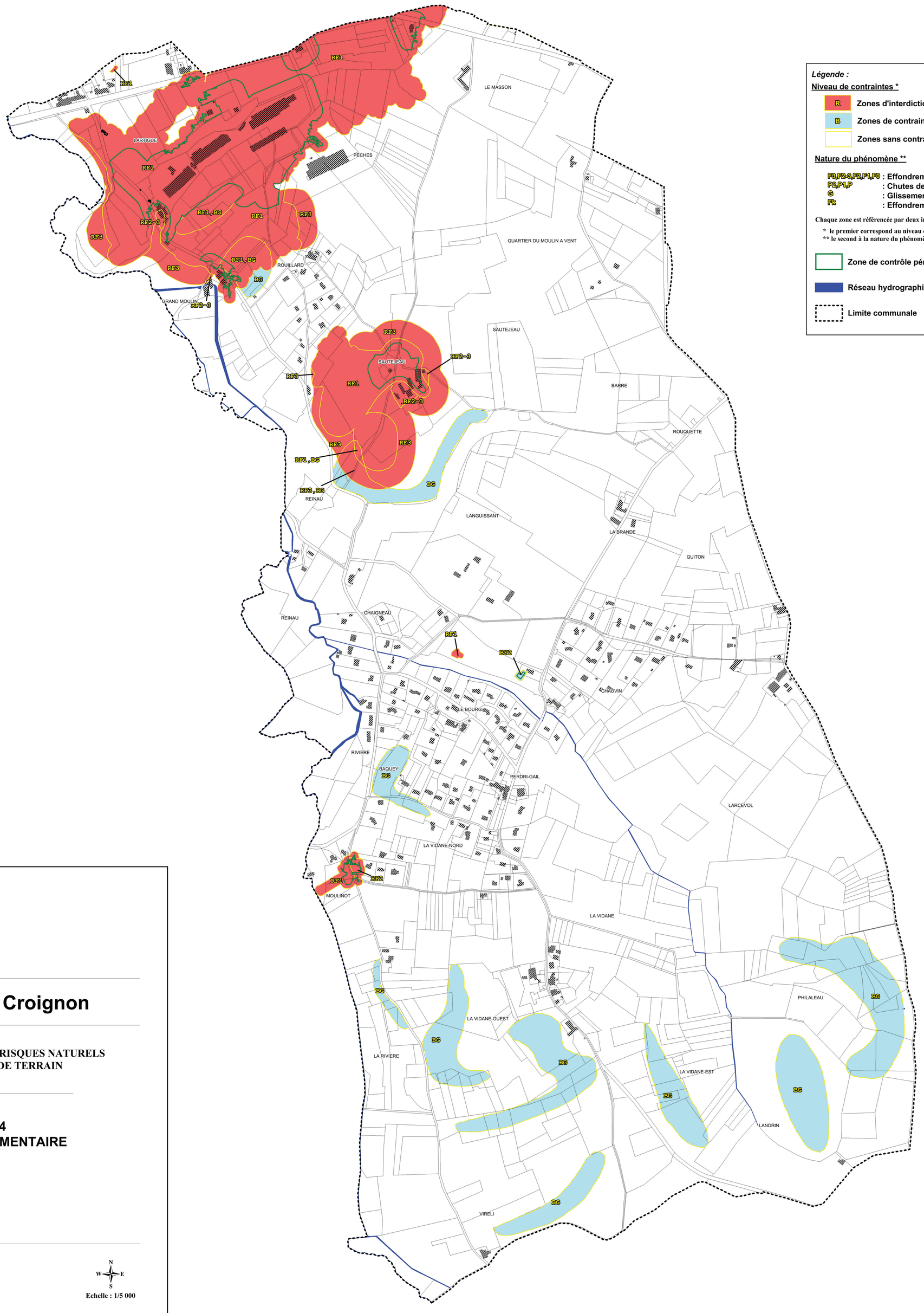

Légende :

Niveau de contraintes *

- R — Zones d'interdictions
- B — Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du phénomène **

F3,F2-3,F2,F1,F0	: Effondrements de cavité souterraine
P2,P1,P	: Chutes de blocs
G	: Glissements de terrain
Fk	: Effondrements d'origine karstique

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du phénomène, éventuellement complété par un indice numérique.

- Zone de contrôle périodique obligatoire
- Réseau hydrographique
- Limite communale

PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Croignon

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

PIÈCE 4
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Dossier approuvé le :

1 0 AOUT 2020

N
W E
S

Echelle : 1/5 000

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de la Gironde